



**Les CPIP syndiqués et non syndiqués de l'antenne du centre de détention de JOUX-LA-VILLE se sont réunis en AG le mardi 05 avril 2016 et ont décidé à la majorité de poursuivre le mouvement de protestation initié en date du lundi 21 mars 2016.**

**Ce mouvement fait suite à l'exclusion de personnels d'insertion et de probation des mesures indemnitaires exceptionnelles décidées en décembre 2015 par la DAP.**

Suite au communiqué de presse du Garde des Sceaux en date du 04 avril 2016, les CPIP syndiqués et non syndiqués de l'antenne du centre de détention de JOUX-LA-VILLE ont donc décidé à la majorité de poursuivre le mouvement de protestation initié en date du 21 mars 2016, mais d'en modifier les modalités.

Ainsi, il a été décidé de reprendre les entretiens en détention auprès des personnes détenues.

En revanche, sont maintenues les modalités suivantes, et ce, jusqu'à la prochaine rencontre avec le Garde des Sceaux :

- ◆ Absence des CPIP en CAP / CPU
- ◆ Boycott des réunions institutionnelles internes et externes
- ◆ Bandeau de transmission systématique sur les fax/emails/rapports/courriers:  
*« Actuellement en mouvement suite à l'exclusion des personnels d'insertion et de probation des mesures indemnitaires exceptionnelles décidées en décembre 2015 par la DAP, les personnels du SPIP de JOUX-LA-VILLE revendiquent l'ouverture de négociations statutaires, une remise à niveau immédiate du dispositif indemnitaire pour la filière d'insertion et probation, un recrutement permettant un véritable renforcement des SPIP, l'abandon du RIFSEEP, la suppression de la pré-affectation ».*

Pour rappel, les personnels du SPIP de JOUX-LA-VILLE maintiennent les revendications suivantes :

- ◆ l'ouverture de négociations statutaires pour l'ensemble de la filière insertion et probation
- ◆ une remise à niveau immédiate du dispositif indemnitaire
- ◆ un plan de recrutement, inscrit dans le projet de loi de finances pour 2017, permettant un véritable renforcement en ressources humaines dans les SPIP
- ◆ la suppression de la pré-affectation pour la prochaine promotion de CPIP

**D'autres moyens d'action pourront être définis si nous ne sommes pas entendus. C'est ainsi que nous obtiendrons ensemble la reconnaissance professionnelle que nous méritons et des conditions de travail dignes !**

JOUX-LA-VILLE, le 05/04/2016